

AGRI Bas Carbone est un dispositif d'accompagnement des élevages herbivores bretons pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le stockage de carbone et aller vers une agriculture productive, résiliente et bas carbone.

Pourquoi ?



Face à l'enjeu du changement climatique, la France affiche un objectif de neutralité carbone d'ici 2050. En Bretagne, les activités agricole et agroalimentaire représentent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES), avec 47% des émissions. La Région Bretagne s'est fixée l'objectif de réduire l'empreinte climatique de l'agriculture de 34% à l'horizon 2040 et de 49% à l'horizon 2050 par rapport à 2012. Le dispositif **AGRI Bas Carbone** s'inscrit dans cet objectif, avec l'ambition d'accompagner 350 élevages herbivores par an, dont 305 diagnostics en bovins lait, 33 diagnostics en bovins viande/ovins viande et 12 diagnostics en caprins, dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration du stockage de carbone.

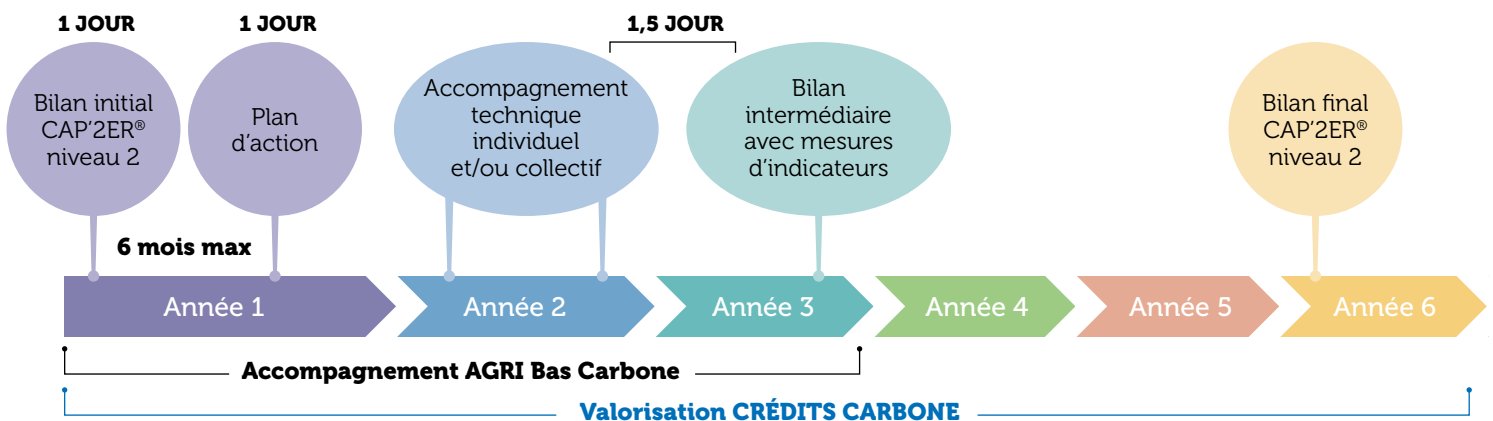
Comment ?



L'accompagnement proposé consiste, en premier lieu, en la réalisation d'un diagnostic initial **CAP'2ER® de niveau 2**, lors d'un rendez-vous en élevage.

Cet outil, permet de réaliser une évaluation multicritère des performances environnementales des exploitations agricoles sur le volet des émissions de GES et d'identifier les leviers possibles pour améliorer l'empreinte carbone. Par la suite, un plan d'action personnalisé construit sur 5 ans sera mis en œuvre dans les 6 mois suivant le diagnostic initial. Les organismes agréés réalisent l'accompagnement technique jusqu'au bilan intermédiaire, 3 ans après le diagnostic CAP'2ER® initial. Pour les éleveurs qui le souhaitent, il est possible d'intégrer une démarche de valorisation des crédits carbone via la réalisation d'un diagnostic CAP'2ER® bilan en fin d'année 5.

L'animation et le suivi du dispositif sont assurés par le **GIE Élevages de Bretagne** avec l'appui de l'**Institut de l'Élevage** (IDELE). 12 organismes sont agréés par la Région Bretagne pour réaliser la prestation AGRI Bas Carbone et accompagner les éleveurs. Le programme est soutenu financièrement par la Région Bretagne, les interprofessions (*Cilouest, Interbev Bretagne, Anicap*) et des organismes bancaires (*Crédit Agricole de Bretagne, Crédit Mutuel de Bretagne, Banque Populaire Grand Ouest*).



Pour qui ?



Le dispositif concerne les exploitations agricoles avec un atelier d'élevage bovin (lait ou viande) et/ou ovin viande et/ou caprin et dont le siège est situé en Bretagne.

Les organismes agréés en 2023

N'hésitez pas à prendre contact avec l'un des 12 organismes agréés AGRI Bas Carbone :

• AGRIGESTION Contact : BOULÉ Guillaume	guillaume.boule@agrigestion.fr	02 99 53 63 00
• CER France Brocéliande Contact : QUENTIN Gaëlle	gquentin@broceliande.cerfrance.fr	07 87 15 10 96
• CER France Côtes d'Armor Contact : CLEMENT Amélie	aclement@22.cerfrance.fr	06 85 32 43 41
• CER France Finistère Contact : LECARDONNEL Delphine	dlecardonnel@29.cerfrance.fr	02 98 88 90 70
• CETA 35 Contact : GEDOUIN Maëlle	mgedouin@ceta35.fr	06 01 46 79 02
• Chambre d'agriculture régionale de Bretagne Contact : TIRARD Sophie	sophie.tirard@bretagne.chambagri.fr	02 23 48 27 39
• COOPÉRATIVE LE GOUESSANT Contact : GUITTON Sylvie	sylvie.guitton@legouessant.fr	02 96 34 68 36
• EILYPS GROUP Contact : VAULTIER Mélanie	melanie.vaultier@eilyps.fr	06 88 84 29 02
• ELVEA Contact : BERTHELOT Françoise	elvea.bretagne@maison-agri-rennes.fr	02 23 48 27 05
• INNOVAL Contact : FORAY Sylvain	sylvain.foray@innoval.com	06 60 71 78 50
• SANDERS Bretagne Contact : ROCABOY Philippe	philippe.rocaboy@sanders.fr	06 80 28 24 60
• Union de coopérative BTPL - Bureau Technique de Promotion Laitière Contact : HUET Jérôme	j.huet@btpl.fr	06 33 65 24 43

Le soutien financier



La mise en œuvre du dispositif AGRI Bas Carbone est soutenue par la Région Bretagne, les interprofessions (Cilouest, Interbev Bretagne, Anicap) et des organismes bancaires (Crédit Agricole de Bretagne, Crédit Mutuel de Bretagne, Banque Populaire Grand Ouest).

Aide de la Région versée directement à l'organisme agréé :

- Taux de l'aide : 60 % maximum du coût HT.
- Montant de l'aide : le montant est calculé au prorata du temps d'intervention. Ce temps est limité à 3,5 jours éligibles, sur la base d'un coût journalier plafonné à 600 € HT, soit une aide maximum de 1260 € HT.

Co-financements :

- Aide de l'Interprofession (selon le cas : Cilouest, Interbev Bretagne ou Anicap) d'un montant forfaitaire maximum de 300 € HT par exploitation, versée à l'organisme agréé.
- Aide de l'organisme bancaire, dont l'exploitation est cliente (Crédit Agricole, CMB, BPGO), d'un montant forfaitaire de 210 € HT versée directement à l'exploitation.

Financé par :



Animé par :



S'intègre dans les démarches :



GIE ÉLEVAGES DE BRETAGNE

Contact : Jeanne LICHOU

☎ 02 23 48 29 03 / 06 76 68 06 07

@ j.lichou@gie-elevages-bretagne.fr

🌐 www.gie-elevages-bretagne.fr

📺 www.youtube.com/@AGRIBASCARBONE

